



Succession de mes enfants vis à vis de leur père

Par florette

Bonjour,
d'un premier mariage , j'ai eu deux enfants, qui ont maintenant plus de 50 ans. Leur père après 4 ans de mariage a disparu, et cela sans nouvelles pendant 40 ans. Il a repris contact avec nous il y 7 ans, afin d'établir sa succession vis à vis de ses enfants, petits enfants. Pendant toutes ces années nous avons communiqué par mail, et projetons de nous revoir. Mais il y a un an et demi, plus rien. Je viens d'apprendre son décès, mais en Grèce t enterré à Corfou? Il était encore marié, bien que d'après lui, non,. Elle m'a dit que tout ce qu'il a laissé était à elle, et nulle part, nos enfants apparaissent. Hors ils ont droit à leur part. Je crois que cela arrangé cette femme. Je me rends bientôt en Grèce, pour faire valoir les droits de mes enfants. Elle a signalé son décès à l'ambassade qu'un an plus tard.
quels sont leurs droits?

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité. <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50